

Le jeudi 21 janvier 2021, à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

- Centre de vaccination Covid

En association avec les villes de Saint André, Marquette et La Madeleine, une demande a été envoyée en Préfecture pour la création d'un centre de vaccination. Cette demande a été rejetée puisque le seuil des 100 000 habitants n'était pas atteint. De ce fait, les communes de Marcq en Baroeul et Bondues ont rejoint le groupement. Une deuxième demande a été envoyée en Préfecture. Le Préfet nous a répondu par courrier en précisant qu'il avait enregistré notre demande et qu'il reviendrait vers nous dans un second temps, une première liste ayant été arrêtée le 14 janvier 2021 pour une ouverture dès le 18 janvier 2021. Ce centre pourrait être localisé à l'hippodrome de Marcq en Baroeul. Un bus pourrait être mis en place sur Wambrechies pour le transport des personnes âgées de plus de 75 ans vers le centre de vaccination de Marcq en Baroeul.

- Dispositif « citoyens vigilants »

En relation avec les services de la Préfecture et la Police Nationale, un protocole établissant le dispositif « citoyens vigilants » est en cours d'élaboration. Un travail sur celui-ci sera effectué en amont, avec les élus de la commission « sécurité et tranquillité publique » dans un premier temps. Ce protocole associe les habitants à la protection de leur environnement. Ce dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance et a pour but de mettre en œuvre la sécurité au quotidien en partenariat avec les habitants via des citoyens référents et les forces de sécurité.

21/01 ETAT DU PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, la création d'un poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet.

21/02 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER – SIGNATURE DE L'AVENANT « ESPACE SANS TABAC »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de partenariat avec la Ligue contre le Cancer signée en 2017 afin de pouvoir créer des espaces sans tabac dans des espaces publics extérieurs non soumis à l'interdiction de fumer.

Ceux-ci auront pour but de :

- dénormaliser le tabagisme favorisant l'arrêt du tabac et prévenir l'entrée en tabagie des jeunes ;
- promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;
- éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants ;
- protéger l'environnement de la pollution et de la dégradation ;

Un arrêté d'interdiction de fumer et vapoter dans certains lieux de la ville notamment aux abords des écoles et dans la cour intérieure sera pris.

21/03 CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ACCES AUX DONNEES DU PORTAIL CARTOGRAPHIQUE METROPOLITAIN DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PASSEE ENTRE LA VILLE DE WAMBRECHIES ET LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

La MEL s'est engagée à atteindre les objectifs d'équilibre territorial et d'équité dans le traitement de la demande de logements locatifs sociaux. Pour ce faire, elle a développé un portail cartographique métropolitain offrant une vision dynamique et consolidée à différentes échelles de l'état du parc de

logements, de son occupation et permettant d'appréhender l'environnement des résidences à travers le diagnostic de la fragilité des quartiers et de la proximité d'équipements.

Le portail doit permettre une connaissance partagée, entre les partenaires du territoire, de la situation effective des résidences et des quartiers. Les données y sont analysées et représentées à différentes échelles : commune / IRIS / quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) / résidences.

Les informations sont mises à la disposition des communes membres, des organismes de logement social, de l'Union Régionale Habitat, d'Action Logement, du Département et de l'Etat pour les finalités suivantes :

- réaliser un diagnostic partagé ;
- accompagner les acteurs du logement à piloter les orientations en matière d'attributions définies par les conventions intercommunales d'attribution ou d'équilibre territorial (CIA ou CIET) ;
- éclairer, préparer et aider la décision de la commission d'attribution grâce à une analyse qualitative et partenariale des résidences ;
- contribuer à l'objectif plus général de favoriser des partenariats autour des attributions et de la programmation de logements sociaux ;
- définir les politiques habitat.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise la signature d'une convention relative aux modalités d'accès aux données de ce portail. Cette convention engage les partenaires à respecter les conditions d'utilisation, de sécurisation des données et à ne pas communiquer les données du portail. Ils s'engagent à les utiliser uniquement et strictement dans le cadre indiqué dans la convention, c'est-à-dire la définition, le suivi des politiques d'attribution, de programmation de logements sociaux et la préparation concertée des commissions d'attribution logement.

21/04 EXONERATION SUR DIVERSES TAXES LOCALES

La crise sanitaire tendant à perdurer en 2021, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de prolonger :

- l'exonération de 100% applicable sur les différentes taxes ou droits de voirie pour occupation temporaire du domaine public (terrasse, stationnement taxis.....) au titre de l'année 2021 ;
- l'exonération de 100% sur le loyer dû au titre de l'année 2021 à la société de pêche du Vert Galant pour l'étang de pêche ;
- l'exonération de 100% de la taxe locale de la publicité extérieure au titre de l'année 2021.

21/05 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2021

Cette délibération fera l'objet d'un affichage ultérieur.